

Commune de
Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 heures à 19 heures

Téléphone
03 23 07 96 79

Télécopie
03 23 63 77 71

Courriel
mairieessignylepetit@orange.fr

Site
<http://essignylepetit.ifrance.com>

Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 octobre 2009

Conduire, pédaler, marcher en toute sécurité.

Depuis plusieurs mandats locaux, la sécurité des usagers de la rue est un problème récurrent. Les mesures adoptées n'ont pas forcément eu l'effet attendu.

La pose de stops sur les rues adjacentes à la rue de Saint-Quentin a rendu cette route prioritaire sur toute sa longueur mettant en confiance les automobilistes qui lèvent donc moins souvent le pied.

La mise en place de chicanes ne semble pas avoir eu non plus les résultats escomptés.

Toutefois aucune mesure ne permet de confirmer l'échec de ce dispositif de ralentissement. La seule mesure incontestable dont dispose le conseil indique une vitesse moyenne de 58 km/h toutes heures de la journée confondues dans la rue de Saint-Quentin. Ce qui est excessif puisqu'à l'époque la vitesse était limitée à 45 km/h.

L'obligation de laisser le passage d'un mètre sur le trottoir pour les piétons n'est pas respectée non plus, pas plus que les interdictions de stationner aux abords des 4 chemins.

Suite à la pétition d'une quinzaine d'habitants, le problème est de nouveau abordé à plusieurs reprises par le conseil municipal mais la discussion échoue faute d'accord sur la solution à des problèmes d'ailleurs mal identifiés.

La discussion de ce jour débute sur le recensement, la localisation et l'identification des problèmes :

- ***la vitesse ressentie trop élevée dans toute la traverse d'agglomération***

• ***L'arrivée et la sortie trop rapides des véhicules dans l'agglomération :***
le problème est surtout crucial pour l'entrée/sortie « Fontaine-Uterte » en raison du manque de visibilité des riverains sortant de chez eux et du terrain de loisirs municipal.

L'entrée/sortie « Saint-Quentin » se fait aussi à vitesse élevée mais la visibilité est plus grande.

- ***L'afflux d'usagers :***

le problème est concentré sur deux points :
l'école où stationnement anarchique et comportement imprudent s'ajoutent à cet afflux.

L'abribus de l'église mais avec un stationnement un peu plus facile et une présence moins longue des écoliers

- ***Les sorties des riverains habitant dans les courbes de la rue de Saint-Quentin***

à hauteur de l'église

à hauteur de la mairie

à hauteur de l'entreprise Bazin

- ***Le non-respect des priorités dans la rue du 8-mai-1945***

Les solutions envisagées :

- *la vitesse ressentie trop élevée :*

le retour de la priorité à droite dans toute l'agglomération sauf à deux intersections dont celle avec la rue du Petit-Bois mal identifiée comme un carrefour. Voir ci-dessous pour la 2ème intersection.

- *La vitesse excessive en entrée/sortie :*

L'entrée/sortie « Fontaine-Uterte »

un relèvement de chaussée (coussin berlinois ou plateau entre le cimetière et la zone bâtie)

un stop donnant la priorité aux usagers sortant de la rue du Puits à hauteur du terrain de loisirs.

L'entrée/sortie « Saint-Quentin » : la pose de bandes rugueuses avant l'entrée en agglomération

L'entrée/ sortie « Fonsomme » : la pose de bandes rugueuses à hauteur de l'entreprise BAZIN Didier

L'entrée/sortie « Homblières : pas de préconisations

- *l'afflux d'usagers :*

l'école : le rétrécissement de la chaussée à une voie de circulation entre l'intersection Marcel Vilcoq et l'école avec création de places de stationnement au droit de ce rétrécissement.

La pose d'un feu rouge à commande manuelle a été écartée car elle ne répond pas au besoin : il n'y a que peu de traversées de chaussée par les piétons.

- *La visibilité en courbe :*

la matérialisation de stationnement obligatoire sur chaussée ou à cheval alternativement de chaque côté de la chaussée en privilégiant la visibilité des riverains. Ce rétrécissement de chaussée engendrerait automatiquement le ralentissement de la circulation.

Certains riverains ont résolu leur problème eux-mêmes : pose d'un miroir par l'entreprise Bazin, déplacement prévu de la porte cochère (330 rue de Saint-Quentin)

- *Le non-respect des priorités dans la rue du 8 mai :*

L'application du même régime de priorité pour toutes les intersections pourrait inverser cette tendance.

Le traitement paysager, l'urbanisation des entrées d'agglomération ont également été proposés mais sans être développés.

Ces propositions ont reçu l'assentiment d'une majorité d'élus mais n'ont pas fait l'objet d'un vote formel.

Ces propositions seront soumises pour avis à la DDE, conseil en matière de voies communales et au Conseil général, gestionnaire des routes départementales pour leur pertinence, leur aspect réglementaire et leur mise en place.

Questions diverses :

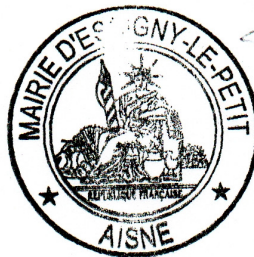
Subvention à l'USEDA : le conseil municipal accorde une subvention à l'USEDA pour le remplacement des deux candélabres accidentés. La commune est remboursé par l'assureur.

Voirie communale : la rue du Vieux-Moulin est intégrée à la voirie communale.

Boues lilloises : le conseil municipal émet un avis défavorable à l'épandage de boues de stations d'épurations lilloises sur le terroir communal.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 22 octobre 2009

Essigny-le-Petit, le 19 octobre 2009



Le maire,

Claude Vasset